



UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

18 rue de la Grange Batelière - 75009 PARIS

Tél : 01.43.54.21.26

contact@union-syndicale-magistrats.org

www.union-syndicale-magistrats.org

Paris, le 29 novembre 2024

**Objet : modernisation des grilles
Indiciaires des magistrats judiciaires.**

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite à nos précédents échanges, je reviens vers vous concernant le sujet d'actualité que constitue la modernisation des grilles indiciaires des magistrats.

Il s'agit d'un sujet porté par l'USM depuis juin 2021 et sur lequel nous avons beaucoup échangé depuis 2023, et notamment en bilatérale, multilatérale et CPE.

Cette modernisation répond tout à la fois à une obligation légale, avec la création d'un troisième grade par la loi organique du 23 novembre 2023, mais également à un engagement fort et répété des pouvoirs publics visant à reconnaître pleinement le rôle social et le travail accompli par nos collègues et à mettre à niveau, dans un souci d'équité, nos grilles avec celles de nos collègues des magistratures administrative et financière.

L'attente est très forte en juridiction.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, monsieur le directeur, en l'expression de ma considération distinguée.

**Ludovic Friat,
Président de l'USM.**

M. Pascal Prache
Directeur des services judiciaire
Ministère de la Justice
13 place Vendôme
75042 Paris Cedex 01